

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

\*\*\*

**ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS**

\*\*\*

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

**OBJET :**

**CREATION,ACTUALISATION ET CLOTURE DES  
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DE  
CREDITS DE PAIEMENT (AECF) - BUDGET  
IMMOBILIER  
D'ENTREPRISES**

**N° CC\_2025\_0025**

**Séance du : mercredi 19 mars 2025**

**Convocation du : 05 mars 2025**

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56**

**Président de séance : Gabriel DOUBLET**

**Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI**

**Membres présents :**

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Pascale MAYCA, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI, Julien BEAUCHOT, Pascal ROPHILLE

**Représentés :**

Guillaume MATHELIER par Bertilla LE GOC, François LIERMIER par Laurent GILET, Christian AEBISCHER par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Ines AYEB par Maryline BOUCHÉ, Amine MEHDI par Denis MAIRE, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Antoine BLOUIN par Nadège ANCHISI, Odette MAITRE par Stéphane PASSAQUAY

**Excusés :**

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Paulette CLERC, Jean-Paul BOSLAND, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Isabelle VINCENT

\*\*\*

La présente délibération a pour objet, conformément à l'article R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales, la création, la révision et la clôture des autorisations d'engagement (AE) du budget Immobilier d'entreprises à l'occasion d'une étape budgétaire.

Les autorisations concernées par la présente délibération sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Numéro / opération	Libellé	Modification proposée	Montant AE
2025-1 / 424	Marchés éco 2025-228 Immobilier d'entreprises	Création de l'autorisation d'engagement	550 700,00 €
<b>TOTAL des autorisations d'engagement</b>			<b>550 700,00 €</b>

Les modifications et les répartitions des crédits de paiement sont détaillées dans les annexes jointes à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

Pour : 44

Abstention : 1

DECIDE :

D'APPROUVER la création de l'autorisation d'engagement et des crédits de paiements du budget Immobilier d'entreprises dans les conditions prévues en annexe.

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET

Date de signature : 20/03/2025

Qualité : Agglo - DGS

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI

Date de signature : 21/03/2025

Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

## CREATION DE L'AECP MARCHES ECO 2025-2029 Budget Immobilier d'Entreprises

Annemasse Agglo exerce les compétences en terme de développement économique telles que mentionnées à l'article L5216-5-I du Code Général des Collectivités Territoriales, et mène également une politique active pour maintenir, renouveler, et enrichir le « vivier de compétences local », condition première et indispensable à un développement économique, à travers un certain nombre d'actions sur l'orientation (Cités de métiers), les compétences et la formation.

Afin de mettre en œuvre opérationnellement une large partie de ces compétences, Annemasse Agglo, en complément et en appui de ses propres services, a recours depuis de nombreuses années à un prestataire de services. Deux marchés publics ont ainsi été passés en 2020 :

- Un marché pour « l'assistance et soutien au développement économique, de l'emploi et de la formation sur le territoire d'Annemasse Agglo » ;
- Un marché spécifique à la Cité des Métiers du Grand Genève, pour « l'animation du centre associé d'Annemasse et la coordination à l'échelle du Genevois français » (marché passé dans le cadre d'un groupement de commandes avec le Pôle métropolitain du Genevois Français).

Ces deux marchés arrivant à échéance au 31 décembre 2024, une nouvelle consultation a eu lieu fin 2024 pour renouveler ces prestations de services, mais en les réorientant/reconfigurant pour les adapter à l'évolution des besoins de l'agglomération. C'est pourquoi il a été proposé en bureau communautaire du 18 juin 2024 de restructurer les missions de la manière suivante :

- Un élargissement du marché passé en groupement de commande avec le Pôle métropolitain, qui couvrira désormais l'ensemble des sujets relatifs à l'orientation, les compétences et la formation. Les missions confiées au prestataire pour le compte d'Annemasse Agglo s'articuleront autour de 4 axes : participer à des instances/rencontres « transversales », et effectuer un reporting global sur les missions confiées ; animer le Centre associé d'Annemasse de la Cité de métiers et ses points-relais ; favoriser le recrutement et la fidélisation des personnels et des compétences ; appuyer le développement de la formation, et notamment de la formation supérieure, sur le territoire d'Annemasse Agglo.
- Un autre marché recentré sur les missions plus « classiques » ou « transversales » pour une assistance au développement économique. Les missions confiées au prestataire pour le compte d'Annemasse Agglo s'articuleront autour de 6 axes : fournir à la collectivité une assistance-conseil permanente (veille économique, appui à la stratégie de développement économique et d'attractivité, appui au positionnement et à l'aménagement des espaces et projets à vocation économiques) ; relier l'offre foncière et immobilière à vocation économique sous portage tant public que privé à la demande des entreprises ; soutenir les entrepreneurs locaux ; communiquer sur l'offre de services, contribuer à l'acculturation des acteurs du territoire à l'économie, et stimuler les échanges inter-entreprises ; animer « PULS, Locomotive ville durable » ; animer la Cité de la Solidarité Internationale.

Les missions liées à des locaux d'immobilier d'entreprises (commercialisation et/ou animation et gestion de ces locaux – notamment village d'entreprise de Gaillard, pépinière d'entreprises PULS, Espace Claudius Vuargnoz, GPDIS, futurs RDC actifs de la ZAC Etoile...) sont gérés dans le budget immobilier d'entreprises.

Les missions gérées par le budget principal font l'objet de l'autorisation d'engagement n°2024-3, votée le 16 octobre 2024.

Ces nouveaux marchés sont conclus pour une durée maximale de 4 ans, et certaines missions récurrentes sont engagées sur les 4 années.

Le montant total des prestations liées à des locaux d'immobilier d'entreprises sur la durée de l'accord cadre est estimé à 550 700 € HT, soit 660 840 € TTC.

Au vu de la durée des prestations et de leur montant estimatif, il est proposé de créer une autorisation d'engagement de 550 700 € lors du vote du budget primitif 2025, dont les crédits de paiement sont répartis comme suit :

Années	BP 2025 Création de l'opération
2025	113 325,00 €
2026	141 232,00 €
2027	141 232,00 €
2028	141 232,00 €
2029	13 679,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>550 700,00 €</b>

MARCHES ECO 2025-2028 IME - CREATION DE PROGRAMME BP 2025

AACP 2025-1  
Opération 424

Autorisation d'engagement - Crédits de paiement	montant total du programme (HT) BP 2025	2025		2026		2027		2028		2029		Total	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
		Prestation d'assistance et de soutien au développement économique du territoire	446 605,00 €	20%	88 826,00 €	26%	115 417,00 €	26%	115 417,00 €	26%	115 417,00 €	3%	11 528,00 €
Développement territorial de l'orientation tout au long de la vie (Cité des Métiers), des compétences et de la formation (dont l'enseignement supérieur recherche)	104 095,00 €	24%	24 499,00 €	25%	25 815,00 €	25%	25 815,00 €	25%	25 815,00 €	2%	2 151,00 €	100%	104 095,00 €
<b>Total</b>	<b>550 700,00 €</b>	<b>21%</b>	<b>113 325,00 €</b>	<b>26%</b>	<b>141 232,00 €</b>	<b>26%</b>	<b>141 232,00 €</b>	<b>26%</b>	<b>141 232,00 €</b>	<b>12%</b>	<b>13 679,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>550 700,00 €</b>